

PROCEDURE D'AIDE A LA PRISE EN CHARGE D'UN CAS SUSPECT D'INFECTION AU CORONAVIRUS (COVID-19)

A – ACTIONS PENDANT LE VOL

Etre en capacité de **DEPISTER** un cas suspect d'infection au COVID-19 : Patient suspect = Tableau clinique évocateur d'une infection respiratoire aiguë (définition de cas sur le site de [Santé publique France](https://www.santepubliquefrance.fr)), moins 14 jours après une exposition dans un lieu où circule le COVID-19.

➤ **PROTEGER**

REFLEXE : TOUX + FIEVRE = MASQUE et mesures barrières à mettre en place dès suspicion de la maladie

Mesures barrières :

- Isolement du passager malade à distance (2 mètres) des autres passagers dans la mesure du possible ;
- Port d'un masque chirurgical par le malade (à changer dès qu'il devient humide) et hygiène des mains (gel hydro-alcoolique) ;
- Limitation des contacts avec le passager malade au minimum nécessaire. Un seul membre du personnel de cabine (ou deux si nécessaire) ayant déjà été en contact avec le malade devra s'occuper du malade ;
- Port d'un masque et de gants (+ blouse à usage unique si disponible) pour les membres d'équipage en contact avec le passager malade ;
- Lavage des mains au savon ou au gel hydro-alcoolique avant et après tout contact direct ou indirect avec le passager malade ;
- Elimination des déchets du passager, masques et gants (et blouse si utilisée) du personnel : les placer dans un contenant approprié (au minimum un sac plastique scellé) et les traiter selon les bonnes pratiques d'élimination des déchets médicaux (DASRI).

Prendre en charge le malade s'il présente des signes de gravité.

➤ **ALERTER**

Le commandant de bord alerte le plus rapidement possible l'aéroport de destination selon les canaux usuels afin que le passager malade soit pris en charge à son arrivée. L'alerte est alors transmise sans délai au SAMU.

Le SAMU est mis en contact, si possible, avec le commandant de bord. Cet échange permet au médecin du **SAMU de faire une première évaluation du cas et prodiguer des conseils de prise en charge médicale si nécessaire.**

Le stationnement de l'aéronef et sa sécurisation sont mis en œuvre par les services compétents (aéroport, GTA...) selon les procédures de l'aéroport. Le SAMU se rapproche de la GTA pour garantir l'accès rapide aux pistes et à l'appareil.

➤ **ASSURER LA TRACABILITE DE TOUS LES PASSAGERS**

- Les PNC informent les passagers et organisent leur traçabilité. Ils distribuent à cet effet des fiches de traçabilité. Les PNC s'assurent que tous les passagers remplissent correctement leur fiche de traçabilité avec notamment, leurs coordonnées et le numéro du siège **occupé effectivement pendant le vol**. Les PNC précisent également le numéro du ou des sièges occupés par le passager malade ;

PROCEDURE D'AIDE A LA PRISE EN CHARGE D'UN CAS SUSPECT D'INFECTION AU CORONAVIRUS (COVID-19)

- Le préfet organise le recueil des fiches de traçabilité. Il peut demander, pour ce faire, le concours du gestionnaire de l'aérodrome et du transporteur aérien ;
- Les fiches de traçabilité seront archivées par le gestionnaire de l'aérodrome concerné dans des conditions de sécurité et de confidentialité adaptées à leur contenu ;
- Les fiches de traçabilité seront remises à l'ARS si elle en fait la demande ;
- Les fiches seront conservées au maximum 4 semaines, à l'issue de ce délai, elles seront détruites de façon à rendre impossible toute reconstitution des informations.

B – ACTIONS LORSQUE L'AERONEF EST POSE

➤ PRENDRE EN CHARGE DU CAS SUSPECT

Si le malade est valide :

- Le PNC le fait sortir en premier de l'aéronef **en limitant le contact avec les autres passagers** pour une prise en charge sur le tarmac.
- Le malade est pris en charge par le SAMU de manière sécurisée (SHA, masque de type FFP2, surblouse à usage unique, gants non stériles à usage unique, lunettes de protection) et selon les procédures adaptées.

Si le malade n'est pas valide :

- Les passagers sortent de l'avion en évitant tout contact avec le malade.
- Si le malade est à proximité d'une porte, il est sorti en premier afin d'éviter le contact avec les passagers.
- Le SAMU monte à bord et prend en charge le passager de manière sécurisée (SHA, masque de type FFP2, surblouse à usage unique, gants non stériles à usage unique, lunettes de protection.) et selon des procédures adaptées.

➤ CLASSER LE CAS (de suspect à possible ou de suspect à exclu)

Le SAMU, en lien avec un infectiologue, procède au classement du cas.

Lors de la déclaration d'un « cas possible » d'une infection au coronavirus, le SAMU, à l'aide de transport sanitaire adapté, l'évacue directement de l'avion vers l'établissement de santé désigné par le SAMU, en lien avec l'ARS. Tout autre transfert sera évité afin de limiter le plus possible les contacts avec des personnes non malades.

➤ INFORMER LES CONTACTS DE LA CONDUITE A TENIR

Lors de la déclaration d'un « cas possible », les passagers directement au contact (passagers assis deux places à côté, deux places devant et deux places derrière) sont informés que l'ARS prendra contact avec eux. Ils seront ensuite isolés à domicile pendant une durée de 14 jours **si le cas est confirmé**. L'ARS doit ainsi être informée de la liste de ces passagers et de leurs coordonnées.

- Durant son isolement, la personne contact devra :
 - Rester à domicile ;
 - Éviter les contacts avec l'entourage intrafamilial (à défaut port d'un masque chirurgical) ;
 - Réaliser la surveillance active de sa température et de l'apparition de symptômes d'infection respiratoire (fièvre, toux, difficultés respiratoires, ...)

PROCEDURE D'AIDE A LA PRISE EN CHARGE D'UN CAS SUSPECT D'INFECTION AU CORONAVIRUS (COVID-19)

- En cas d'apparition de fièvre ou de symptômes, le malade doit porter un masque et contacter immédiatement la cellule régionale de suivi pour prise en charge sécurisée et en signalant qu'il a été en contact avec un cas confirmé ;
- Les autorités sanitaires assurent un suivi téléphonique quotidien de la personne contact (cellule régionale de suivi des personnes contact).

Pour le personnel naviguant, si le cas est confirmé, une autosurveillance des symptômes est à réaliser pendant les 14 jours suivant le vol. La compagnie a la responsabilité de l'information et du suivi de son personnel.

➤ DESINFECTER L'APPAREIL (AVANT OU APRES CONFIRMATION DU CAS)

Procédure générale pour les services de nettoyage, conforme aux consignes IATA :

- Porter des gants et masques chirurgicaux pour le nettoyage de la cabine,
- Suivre les procédures du constructeur pour le nettoyage/désinfection de l'appareil et n'utilisez que les produits de nettoyage/désinfection approuvés par les aviateurs aux concentrations et temps de contact recommandés. Commencer le nettoyage par la partie supérieure de l'aéronef (lumière et aération) puis continuez progressivement vers le bas, des zones propres aux zones sales,
- Veiller particulièrement à la désinfection des surfaces fréquemment touchées (accoudoir, siège utilisé et adjacents dans la même rangée, dossiers des sièges, tablettes, contrôles des lumières et de l'air, système vidéo, parois et hublots, cartes d'informations de sécurité). Un nettoyage des tissus, moquettes ou compartiments à bagages n'est pas nécessaire, sauf s'ils sont souillés de fluides corporels. Eliminer les éléments dans la pochette du siège le cas échéant,
- Nettoyer/désinfecter les toilettes utilisées par le malade (poignée de porte, dispositif de verrouillage, robinet, lavabo, murs adjacents, siège, etc.),
- Ne pas utiliser d'air comprimé pouvant répandre des substances infectieuses dans l'air,
- Enlever les gants quand le nettoyage est terminé et les éliminer dans la filière DASRI,
- Se laver immédiatement les mains avec du savon ou un gel hydro-alcoolique.

PROCEDURE D'AIDE A LA PRISE EN CHARGE D'UN CAS SUSPECT D'INFECTION AU CORONAVIRUS (COVID-19)

PROTOCOLE D'INTERVENTION EN CAS D'ALERTE LORS D'UN VOL

